

Analyse du rapport Werner par le ministère néerlandais des Finances

Légende: Le ministère néerlandais des Finances publie une analyse du rapport intérimaire sur la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire que le groupe Werner doit présenter au Conseil et à la Commission.

Source: Archives familiales Pierre Werner, Luxembourg.

Le ministère néerlandais des Finances publie une analyse du rapport Werner. [s.l.]: Ministère néerlandais des Finances, [s.d.]. 2 p.

Copyright: Ministry of Finance, The Netherlands

URL: http://www.cvce.eu/obj/analyse_du_rapport_werner_par_le_ministere_neerlandais_des_finances-fr-0fac3edb-78b9-48ef-9341-e6a2b7aa5ec3.html

Date de dernière mise à jour: 03/12/2012

LE MINISTÈRE NEERLANDAIS DES FINANCES
PUBLIE UNE ANALYSE DU RAPPORT WERNER

Le Comité, qui a fait une étude sous la direction du Président du Conseil du Luxembourg, M. Werner, d'un projet à réaliser par étapes pour une union économique et monétaire dans les Communautés européennes, a terminé son rapport la semaine passée. Il sera probablement envoyé ces jours-ci au Conseil et à la Commission européenne.

Le Comité est arrivé à la conclusion que dans une union économique et monétaire, les unités monétaires actuelles pourront éventuellement continuer d'exister, mais qu'elles devront alors être tout à fait convertibles mutuellement, sans fluctuations des cours et avec des parités invariables. Il serait pourtant préférable de remplacer ces monnaies par une unité monétaire européenne. En outre, il faudra, entre autres, que la création de liquidités, la politique monétaire et la politique de crédit soient centralisées et que les décisions au sujet des données principales des budgets des Etats membres - spécialement des modifications de l'ampleur des montants des soldes et du mode de financement de l'emploi de ces soldes - soient prises au niveau communautaire.

Le Comité Werner en tire, pour la réforme institutionnelle des Communautés, un certain nombre de conséquences qui correspondent dans une large mesure à l'argumentation que le Ministre des Finances des Pays-Bas a développée le 26 mai dernier devant la Chambre de Commerce Internationale d'Amsterdam. Dans la Communauté il faut créer un organisme administratif central qui soit indépendant et qui assume des compétences importantes des Gouvernements nationaux dans le secteur économique. Il s'agit de compétences dans le domaine budgétaire et fiscal et de marché monétaire et financier, mais selon le Comité Werner il est clair que dans d'autres domaines précis (politique régionale, structurelle, sociale), l'organisme administratif central exercera une influence croissante, bien qu'on prenne soin qu'on ne porte pas plus d'atteinte à l'autonomie des Etats membres que ce ne sera strictement nécessaire.

Le Comité Werner recommande également la création d'un système de banque centrale communautaire, analogue au Federal Reserv System en Amérique. Le Comité finit par souligner que la transmission de compétences des gouvernements nationaux à l'organisme administratif central de la Communauté devra être accompagnée de la transmission des compétences correspondantes des Parlements nationaux à un parlement européen élu.

Il est évident que cette nouvelle construction nécessite des modifications considérables des traités européens. Il est proposé qu'avant la fin de la première étape, c'est-à-dire avant le 1er janvier 1974, une conférence gouvernementale ratifie les modifications des Traités ou les nouveaux traités qui sont nécessaires pour pouvoir créer, en 1980 environ, l'union économique et monétaire, et particulièrement les organismes monétaires mentionnés ci-dessus.

Il faudra encore faire beaucoup de travail avant que cette union ait été réalisée en Europe. En premier lieu il s'agit d'harmoniser la politique économique des Etats membres beaucoup plus, dans les années prochaines, que cela n'a été le cas jusqu'ici. Il faut que les Etats membres poursuivent des buts économiques communs et qu'ils s'obligent à se consulter les uns les autres à l'avenir avant de prendre des décisions dans le domaine économique. A cette fin le Comité Werner a prévu, outre les délibérations régulières des fonctionnaires, trois séances de Conseil par an, pendant lesquelles on devra se

2.

prononcer, entre autres, sur les budgets des Etats membres, spécialement en ce qui concerne les soldes de ces budgets et la façon dont les soldes déficitaires sont comblés et les soldes créanciers sont employés.

Le Conseil discutera ces points avant que les gouvernements déposent leurs projets de budget devant leur Parlement, et puis encore une fois après ce dépôt, mais avant que les Parlements aient délibéré des budgets. Ces discussions permettront d'informer les Parlements à temps des avis du Conseil, dans le cadre du développement économique de l'Europe, sur les budgets dont ils auront à délibérer.

Dans le domaine monétaire, les banques centrales seront priées de maintenir, à titre expérimental, les fluctuations des cours entre leurs monnaies dans des marges plus étroites que celles qui s'appliqueront au dollar au moment de l'entrée en vigueur de ce nouveau système. Cette expérience pourra montrer dans quelle mesure on pourra aboutir, au cours des années prochaines, à une restriction plus forte des fluctuations des cours entre les monnaies de la Communauté. Si l'expérience dans ce domaine et dans le secteur de l'harmonisation de la politique économique est un succès, il sera possible de créer un fonds pour la collaboration monétaire européenne qui pourra devenir l'amorce d'une banque fédérale qui devra être créée aux environs de 1980.